

ROLLE Le nouveau système finalement amendé à une reprise a été accepté.

Indemnités: débats acharnés

LAURENT MOREL

lmorel@lacote.ch

Débats nourris et votes à bulletin secret à l'initiative des Vert'libéraux, le préavis numéro 13 de la législature 2011-2016 a suscité des échanges mardi au château. L'augmentation des indemnités des municipaux a finalement été acceptée, avec toutefois un amendement qui prévoit que les municipaux reversent les jetons de présence obtenus au niveau intercommunal à Rolle. A noter que le nouveau système prévoit un revenu fixe – et donc sans vacations comme cela était le cas précédemment – de 80 790 francs annuel (60% de temps de travail) pour le syndic et de 53 860 francs (40%) pour les autres municipaux. La hausse à ce niveau est d'environ 10 000 francs par tête.

Les municipaux auront droit au 2^e pilier

C'est un rapport de minorité à l'intérieur de la commission des finances chargée d'étudier le préavis qui a mis le feu aux poudres. Alors que le rapport de la commission indiquait au Conseil d'accepter le préavis dans son ensemble, le conseiller vert'libéral Olivier Paley ne l'entendait pas de cette oreille. Il l'a fait savoir avec son propre rapport. Dans celui-ci, il explique ne pas contester le principe de réévaluation des indemnités sur le fond. Ce qui lui a posé problème, c'est que les municipaux désirent être affiliés à des caisses de pension.

En effet, le nouveau système prévoit que les membres de l'Exécutif puissent rejoindre une caisse de prévoyance, à l'image de ce dont profite le personnel communal. Les montants versés s'élèvent à 24% du traitement: 16 à la charge de l'employeur, à savoir la Commune, et 8 pour l'employé. Pour les municipaux non-affiliés, il est prévu que la part de 16% soit distribuée sous forme de prime annuelle. Olivier Paley a notamment contesté la légalité d'un tel système en se basant sur un mail reçu des Retraites Populaires.

Le syndic Jean-Noël Goël a dé-



Les municipaux ont obtenu tout ce qu'ils demandaient, sauf les jetons de présence. ARCHIVES TATIANA HUF

fenstré sa position. «Je me suis renseigné auprès de la CIP (ndlr: la caisse de pensions de la commune). Le 2^e pilier est facultatif pour les magistrats, assure-t-il. Cependant les modalités d'application peuvent bien être différentes selon les municipaux.» Le débat s'est poursuivi avec des remarques notamment du PLR Jean-François Buvelot et de l'UDC Jean-Claude Bédert. Tous deux souhaitaient que les membres de l'Exécutif s'affilient de façon indépendante, mais sans les 16% supplémentaires de la Commune.

C'est alors que le municipal Cédric Echenard est intervenu: «J'ai réellement besoin que vous acceptiez car avec mon travail aux CFF, je n'ai pas le droit de cotiser à la caisse de pensions avec mon salaire communal.» Une intervention qui a certainement été salutaire pour la Municipalité puisque l'amendement proposé par Olivier Paley a finalement été refusé par 24 voix contre 21.

Les jetons de présence reviendront à la Commune

Autre point sensible, le versement des jetons de présence ou indemnités d'associations régionales perçus lors des représenta-

tions intercommunales. Son versement aux municipaux a été remis en cause par le PLR Laurent Gemelli, qui a proposé un amendement pour le supprimer. Celui-ci a été accepté par 25 conseillers contre 21. Lors de la dernière législature, ces jetons revenaient aux municipaux. Grâce notamment à sa participation à la CIP, Daniel Belotti recevait quelque 30 000 francs annuels.

C'est d'ailleurs le fait que ces chiffres n'aient pas été communiqués lors d'un préavis déposé au printemps concernant une hausse des indemnités qui avait poussé la Municipalité à le retirer. «C'est dommage que nous devions faire cela maintenant car c'est difficile de se fixer son propre salaire. Quant aux jetons de présence, il ne fait pas oublier qu'outre les séances, le travail en amont est très important», souligne Jean-Noël Goël.

Pour cette législature, celui à qui aurait profité le plus le système des jetons de présence d'environ 100 francs par séance n'est autre que Denys Jaquet qui gagne près de 8000 francs par an. «Ainsi, je perds presque mon augmentation en tant que municipal avec ce refus, affirme-t-il. Mais ce n'est pas

le plus important.» Pour Jean-Noël Goël, c'est environ 6000 francs annuels qui s'envolent. Les jetons de présence des autres municipaux sont légèrement inférieurs.

Soulagement

Le préavis définitif, qui laisse donc la possibilité aux municipaux de s'affilier à une caisse de pension, mais qui leur retire leurs gains des jetons de présence, a finalement été accepté par 30 voix contre 16. Un soulagement pour la Municipalité: «C'est une bonne chose et nous nous sommes basés sur ce qui se fait dans les autres communes», a assuré Jean-Noël Goël.

Reste que certaines paroles de conseillers communaux restent marquantes. «Wouah, votre demande coûte 100 000 francs par année!» s'est notamment exclamée la présidente du PLR rollois Monique Choulant Pugnale. De son côté, la socialiste Lucette Schmutz, présidente de la commission des finances, très nerveuse, a signalé: «Ce système me paraît juste. Si on paie moins les municipaux, les salariés simples ne pourront plus prétendre à ce poste. On peine déjà à trouver des candidats.»

ROLLE

La Barcarolle a été acceptée

Le Conseil devait se prononcer quant à la démolition et la reconstruction de la garderie Barcarolle. Il a accepté la solution proposée par la Municipalité. Cependant, le préavis a été contesté par quelques conseillers, à l'image de Patrick Bréchon. Le chef du groupe Rose-Vert a voté contre le projet de l'Exécutif. «Je pense que la parcelle doit faire l'objet d'une étude globale, a-t-il affirmé. Il y a également d'autres problèmes. La procédure d'appel d'offres n'a concerné que deux entreprises générales, c'est insuffisant. Par ailleurs, on ne sait pas si le permis d'exploiter est prévu pour 44 ou 56 places. Enfin, le bâtiment est prévu en préfabriqué mais le terrain n'est pas plat, on est donc obligé de construire un sous-sol. Cela m'embête de bétonner cette zone.» Patrick Bréchon souhaitait également qu'un architecte soit engagé pour dessiner ce projet.

De son côté l'UDC Christian

Hochstrasser a demandé quelle place allait être réservée aux Rollois dans cette nouvelle Barcarolle. Réponse du municipal Denys Jaquet: «Aucune priorité ne peut être donnée aux enfants rollois dans le système de l'association régionale ARAERE, mais la majorité des occupants seront Rollois.»

Les coûts ainsi que l'attente supplémentaire qu'aurait induit un refus ont poussé les conseillers à accepter les préavis proposés par la Municipalité. Cinq d'entre eux ont refusé et sept se sont abstenus. La construction du nouveau bâtiment, pour un coût de 4,3 millions de francs amortis sur cinquante ans, va donc pouvoir débuter prochainement. En attendant cette construction définitive, une crèche provisoire devrait ouvrir ses portes à la rentrée scolaire 2012 car 36 places en UAPE sont urgemment nécessaires. **LMO**



La Barcarolle II, construite sur les cendres de la Barcarolle I, devrait bien voir le jour en 2012. BATINEG

Le budget fait des vagues

Olivier Paley a, comme pour les indemnités des municipaux, déposé un rapport minoritaire de la commission des finances pour le budget 2012 de la Commune. Le conseiller Vert'libéral voit d'un mauvais œil le déficit de près d'un million prévu par l'Exécutif.

Pas assez bien préparés, ses différents amendements visant à réduire les frais d'entretien, de personnel ou pour l'AIER ont tous été refusés par le Conseil. Celui-ci a notamment été convaincu par les dire du syndic et de la Municipalité. «Ce déficit n'est que de 2% et il n'est pas définitif, révélait Jean-Noël Goël. Les rentrées fiscales des

grandes sociétés sont difficiles à estimer. Nous espérons évidemment une baisse du déficit.»

«Avec la réorganisation policière, nous devons engager deux nouveaux agents, a pour sa part expliqué Françoise Tecon-Hebeisen. Nous souhaitons aussi profiter de plus de compétences aux services techniques pour externaliser le moins possible nos projets. Par ailleurs, on souhaite engager un «Monsieur énergie» à 50%.»

Le budget 2012, prévoyant des charges de 47,37 millions et des revenus de 46,37 millions, a finalement été accepté à l'unanimité moins une voix. **LMO**